

Pouvoir d'emprunt

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. J'ai hésité avant d'interrompre le député, car j'espérais qu'il reviendrait à l'objet de la motion à l'étude, mais je ne puis pas le laisser continuer à parler ainsi des délibérations d'un comité de la Chambre. A cet égard, je tiens à porter à l'attention du député l'article 312 à la page 102 de la cinquième édition de l'ouvrage de Beauchesne, et je cite:

Il est interdit, au cours d'un débat, de faire allusion aux délibérations et au rapport d'un comité spécial tant que celui-ci n'a pas été déposé sur le bureau.

J'étais prêt à laisser le député faire allusion au comité, mais je juge inacceptable qu'il analyse et examine ainsi en détail les travaux du comité.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je m'excuse de ma digression. Si je peux me permettre de tenter de l'expliquer, je vous dirai simplement que c'est parce que, comme vous le savez, j'avais personnellement soulevé cette affaire ici et cela avait donné lieu à une intervention de la Chambre. J'accepte cependant vos remontrances et je vais donc poursuivre mon discours.

M. Friesen: Faire cela après avoir passé sept ans, ici!

M. Herbert: N'empêche qu'en sept ans, on a le temps d'apprendre beaucoup et en particulier, qu'on doit tenter sa chance avant de se faire réprimander.

Pour en revenir à notre sujet de discussion, je parlais des rapports entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada. Je pense que cette question a un rapport direct avec le sujet de ce bill. Le ministre des Finances a agi et répondu à la Chambre d'une façon que j'ai jugée irréfléchie, ce que j'ai d'ailleurs déjà dit. Je suppose que cela devrait au moins l'aider à comprendre qu'il devrait démissionner, bien que je doute qu'il le fasse. Quoi qu'il en soit, cette question de démission est probablement présente à l'esprit de tout le monde actuellement. C'est même un sujet de consternation dans tout le pays. Je fais allusion naturellement au fait que le mandat de l'actuel gouverneur de la Banque du Canada viendra très prochainement à expiration.

Personnellement, je trouve que le gouverneur actuel, en plus de son charme et de son efficacité, est un homme d'une grande compétence. Si le ministre des Finances estime que M. Bouey continue d'appliquer des politiques du gouvernement antérieur qu'il juge inacceptables, il devrait le lui dire. Je suis convaincu que le prestige ou la fierté de M. Bouey ne seraient nullement atteints s'il devait prendre une retraite anticipée.

Le point sur lequel je veux insister, c'est que M. Bouey a déclaré ce matin—et je ne parle pas de réunions de comités parce qu'il a fait des déclarations publiques—que sa politique est essentiellement la même que l'an dernier et l'année précédente. Il n'a aucunement changé d'idée. Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ont beaucoup critiqué son point de vue au cours des sessions antérieures et je crois que le ministre des Finances doit indiquer clairement à la Chambre s'il a changé son fusil d'épaule et s'il trouve mainte-

[M. Herbert.]

nant acceptable la façon de procéder du gouverneur de la Banque du Canada, qui est la même depuis plusieurs années, et s'il l'appuiera intégralement et catégoriquement. Ou bien alors, le ministre des Finances devrait cesser d'attaquer la politique générale que la Banque du Canada avait adoptée sous le gouvernement précédent.

● (2040)

Rien n'empêche le ministre des Finances de présenter son budget plus tôt. Il n'est pas obligé d'attendre jusqu'à la fin de novembre.

Une voix: Il doit demander la permission aux provinces.

M. Herbert: C'est exactement ça. Il lui faut demander la permission aux provinces et obtenir leur accord à propos du prix du pétrole. J'ai en quelque sorte l'impression qu'il n'aura pas beaucoup de succès. Le gouvernement finira probablement par se rendre compte, tout comme le gouvernement précédent, qu'il lui faudra en arriver à une décision et imposer une certaine politique relativement au prix de l'énergie, dans l'intérêt de tout le pays.

Une voix: Ce sont maintenant les provinces qui établissent le budget fédéral.

M. Herbert: Je voudrais aborder une ou deux autres questions avant de conclure. J'estime n'avoir jamais été particulièrement ultra nationaliste. C'est peut-être dû au fait qu'un grand nombre de multinationales étrangères se trouvent dans ma circonscription.

Des voix: Oh, oh!

M. Herbert: Quoi qu'il en soit, cela ne change rien au fait que trop d'entreprises canadiennes sont contrôlées de l'étranger. Je ne recommande aucune mesure restrictive. Après tout, ces multinationales sont venues ici librement. On les a invitées à venir et on les invite encore. Il est bien évident que si nous voulons augmenter la propriété canadienne et exercer plus de contrôle sur nos propres affaires, nous devons commencer par nous dégager un peu de notre association avec les États-Unis et de son influence sur notre économie.

Nous ne pouvons rien faire pour empêcher les taux d'intérêt d'augmenter au Canada si nous ne faisons rien pour coordonner nos emprunts à l'étranger. Pour le moment, nous sommes un État fédéral qui a confié des pouvoirs extraordinaires à ses provinces. On ne s'en rend généralement pas compte. C'est une chose dont on ne parle pas assez. Nous avons accordé davantage de pouvoirs aux provinces que tout autre pays comparable au nôtre. Au niveau fédéral, nous sommes absolument incapables d'empêcher les gouvernements provinciaux d'emprunter à l'étranger. Tant que nous n'aurons pas trouvé un moyen, de préférence en accord avec les provinces, de coordonner nos emprunts à l'étranger, nous aurons continuellement des difficultés comme celles que nous avons eues ces derniers jours avec les taux d'intérêt, et nous nous croirons obligés de faire tout ce que font les Américains.